



VIE COMMUNALE N° 6 - INFORMATIONS DECEMBRE 2020



TRAVAUX D'ENTRETIEN EN FORET

LE LONG DES CHEMINS

L'Association Foncière et la Commune prendront en charge les travaux d'élagage en hauteur par un lamier des branches qui dépassent trop le long du Viehweg (Kurze Ohmen) jusqu'à la forêt communale (Ried) et le long de certains chemins (Muehlmattlein, Oberschley, Unterschley, Fuchsmatten, Zwischen-den-Graben) ; travaux prévus courant janvier.

LE LONG DES BERGES DE LA BLIND

Le SDEA, dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), va poursuivre le projet de restauration de la ripisylve de la Blind. Une nouvelle tranche de travaux consistant à entretenir la végétation des berges, en amont du moulin d'Ohnenheim jusqu'à la limite des bans communaux d'Ohnenheim et d'Elsenheim, est prévue début 2021. Des courriers ont été envoyés aux propriétaires identifiés des parcelles sur lesquelles il y a lieu d'abattre les arbres vieillissants ou malades ; ces parcelles n'étant pas faciles à délimiter, il est demandé à chaque riverain de vérifier si des arbres sont marqués et d'autoriser le SDEA à les couper. Un marquage à la bombe indiquera sur chaque arbre abattu à qui il appartient ; le propriétaire pourra alors récupérer le bois dans le mois suivant les travaux.

Pour tout renseignement sur ces travaux d'entretien, prière de contacter la mairie.

DEMARCHAGES FRAUDULEUX ET CAMBRIOLAGES

- Plusieurs effractions et vols ont été signalés ces derniers temps à Ohnenheim. La gendarmerie fait des rondes régulières mais nous vous demandons à vous aussi de rester vigilants et de signaler – en mairie ou à la gendarmerie – le moindre fait louche.
- De faux agents circulent dans certains quartiers sous prétexte de procéder à des remplacements de compteurs d'eau. Le SDEA recommande la plus grande prudence. Si des personnes viennent à votre domicile pour remplacer un compteur d'eau, c'est possible mais sachez qu'elles doivent vous présenter une carte professionnelle, être en tenue et se déplacer en camionnette avec le logo SDEA. Aucun remplacement de compteur ne peut se faire sans que vous ayez été prévenus auparavant par courrier.



SECURITE

**Promenades ou jogging sur les chemins, pensez à être visibles !
trop souvent vêtus de couleur sombre, vous êtes en danger !**

MESURES COVID

Dans le cadre de l'allègement du confinement, le Président de la République avait annoncé le 24 novembre 2020 la fin du confinement au 15 décembre 2020 si la maîtrise de l'épidémie le permettait. Le seuil maximum de 5 000 nouveaux cas de contamination par jour n'ayant pas été atteint, le confinement est levé depuis le 15 décembre 2020 dans des conditions strictes rappelées ci-dessous :

- un couvre-feu national est en place, de 20h à 6h. Une exception est prévue pour la soirée du 24 décembre 2020 où la circulation sera libre ; en revanche, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, **il n'y aura pas d'exception pour la soirée du 31 décembre 2020.** Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles, à condition de se munir d'une attestation notamment pour :
 - se rendre ou revenir de son lieu de travail, à une formation professionnelle, effectuer un déplacement professionnel ne pouvant être reporté ;
 - des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou pour la garde d'enfants ;
 - des motifs médicaux : aller à l'hôpital, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achat de médicaments ;
 - participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
 - les personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
 - promener un animal domestique autour de son domicile.
- la pratique sportive ou la promenade en plein air sera interdite de 20 h à 6h du matin ;
- pendant la journée, les déplacements seront autorisés et l'attestation ne sera plus nécessaire ;
- les déplacements entre régions seront autorisés ;
- le respect d'une règle stricte de distanciation et des gestes barrières dans les lieux de culte ;
- les salles de cinéma, les théâtres et les musées resteront fermés au moins 3 semaines supplémentaires soit jusqu'au 6 janvier 2021 ;
- l'accueil du public dans les enceintes sportives, dans les cirques, les parcs zoologiques ou encore les salles de jeux et les casinos restera interdit ;
- les restaurants et les cafés resteront fermés comme prévu jusqu'au 20 janvier 2021 ;
- le télétravail doit se poursuivre quand il est possible.

INFORMATIONS DIVERSES



CALENDRIERS 2021 :

- Nos **Sapeurs-pompiers**, masqués, vous proposeront à compter du 18 décembre leur traditionnel calendrier. Merci de leur réserver un bon accueil sur le pas de votre porte.
- Les **Donneurs de Sang** ont déposé leur calendrier dans les boîtes aux lettres. Les dons peuvent être remis aux personnes mentionnées sur le courrier d'accompagnement.



ARTIFICES :

Le port, le transport, l'achat, la vente et la cession de l'ensemble des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques (**pétards, mortiers, feux d'artifices...**) seront **interdits du 1er décembre 2020 minuit au 4 janvier 2021 - 8h00.**

COLLECTE BACS JAUNES

Du fait de la présence de deux semaines impaires consécutives, il n'y aura pas de collecte des bacs jaunes du 28 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

Reprise normale des collectes du 11 au 15 janvier 2021.

En cas d'excédent exceptionnel, il reste possible d'apporter ses déchets recyclables en déchèteries (ouvertures aux horaires habituels, hors jours fériés)

Retrouvez toutes les infos utiles sur
www.smictom-alsacecentrale.fr



FERMETURE DES SERVICES DE LA COMMUNE

La mairie sera fermée les jeudis 24 et 31 décembre 2020

La poste sera fermée du jeudi 24 au jeudi 31 décembre 2020 inclus



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Une campagne de relève des compteurs d'eau est en cours à Ohnenheim. Si votre compteur ne peut être relevé à distance, un agent du SDEA se présentera à votre domicile, avec sa carte professionnelle, pour enregistrer la consommation affichée sur votre compteur. Cet agent respectera les règles de sécurité sanitaire ; faites-en de même (port du masque, distanciation etc...). Vous pouvez aussi transmettre votre relevé au SDEA par retour de la carte préaffranchie, via votre espace client www.sdea.fr ou encore par courriel à l'adresse accueil.clients@sdea.fr

J'ACHETE DANS LE RIED

Les artisans-commerçants de la CCRM se mobilisent – soutenons-les ! Des coupons de réductions ont été distribués dans vos boîtes aux lettres à **valoir** jusqu'au 31 décembre sur vos achats dans leurs boutiques.



MERCI

- aux couturières et autres bénévoles qui ont fabriqué 400 masques pour les enfants de l'école élémentaire et pour les collégiens
- aux généreux donateurs qui ont déposé une quarantaine de boîtes de Noël pour les plus démunis
- aux membres du conseil municipal et des commissions communales qui se sont mobilisés à travers différentes actions (entretien des espaces, décoration, préparation et distribution des cadeaux de Noël etc...)
- à tous ceux qui nous ont aidés d'une façon ou d'une autre depuis notre prise de fonction

VŒUX

Cette période devrait être propice aux réjouissances des fêtes à venir, c'est sans compter sur la crise sanitaire qui s'est invitée contre notre gré. Ne nous laissons pas envahir par la peur ou le découragement. Faisons preuve de solidarité, d'humanisme et d'intelligence collective. Cet état d'urgence sanitaire, situation complexe et incertaine, nous oblige humainement et financièrement à être plus attentifs les uns aux autres.

Nous vous souhaitons une fin d'année apaisée ; bientôt arrivera le printemps, couleur d'espoir ; ce sera aussi le réveil du monde associatif pour le plus grand plaisir de partager à nouveau de bons moments avec vous.

Que le « bien vivre ensemble » et le « bien faire ensemble » soient pour nous tous une priorité.

Restez prudents et prenez bien soin de vous.

L'équipe Municipale

